



PREFET D'EURE- ET- LOIR

**Arrêté n ° DDT-SGREB-BERS 2016-09/02**

**signé par**

**Nicolas HARDOUIN, Directeur Départemental des Territoires Adjoint d'Eure et Loir**

**le 14 septembre 2016**

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT  
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité  
Bureau eaux/ risques secteur sud**

Prolongation des délais d'examen du  
dossier d'autorisation relatif au prélèvement  
agricole en eaux souterraines au lieu dit  
Villarceaux sur la commune Les Villages  
Vovéens

PREFET D'EURE-ET-LOIR

**portant prolongation des délais d'examen  
du dossier d'autorisation relatif au prélèvement agricole en eaux souterraines au lieu dit  
Villarceaux sur la commune Les Villages Vovéens**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment l'article R.214-12 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2015 accordant délégation de signature au profit de Monsieur Sylvain REVERCHON Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2015 donnant subdélégation de signature au profit de Monsieur Nicolas HARDOUIN Directeur Départemental Adjoint des Territoires d'Eure-et-Loir ;

**Vu** la demande d'autorisation relative au prélèvement agricole en eaux souterraines au lieu dit Villarceaux sur la commune Les Villages Vovéens, reçue le 24 septembre 2015, de l'EARL DE VAUVENTRIERS, sise Vauventriers 28 300 CHAMPHOL, représentée par Monsieur DE MAUPEOU Emmanuel ;

**Vu** les pièces du dossier d'enquête ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 portant ouverture d'une enquête publique du lundi 18 avril au mercredi 18 mai 2016 inclus ;

**Vu** le rapport du commissaire enquêteur reçu en préfecture d'Eure et Loir en date du 15 juin 2016 ;

**Vu** la date du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques au 3 novembre 2016 ;

**Considérant** qu'au regard de la date du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, un délai d'instruction supplémentaire est nécessaire ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le délai imparti de trois mois, à compter de la réception du rapport du commissaire enquêteur, pour statuer sur la demande visée ci-dessus est prorogé de deux mois, soit jusqu'au 15 novembre 2016.

**Article 2** : La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à CHARTRES, 14 SEP. 2016

Le Directeur Départemental des Territoires  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
Le Directeur Adjoint  
  
Nicolas HARDOUIN